

Une voix: Qu'en est-il des lignes directrices?

M. Macdonald (Rosedale): Si le député veut bien lire le bill, il constatera que le règlement met les lignes directrices en application. Aux termes du Règlement de la Chambre qui régit l'étude des prévisions de dépenses des organismes gouvernementaux, la Chambre pourra scruter à loisir l'activité de cette nouvelle commission fédérale comme de n'importe quel autre organisme de la Couronne, et interroger les membres de la Commission de lutte contre l'inflation. Le chef de l'opposition a d'ailleurs reconnu que la Chambre pourra, en conformité du règlement qui régit l'examen des subsides, débattre les jours réservés à l'opposition toute question intéressante qui pourrait être soulevée à la suite de la présentation des rapports.

Une opposition vigilante, compétente et responsable ne déplorera donc pas un manque d'information. On aura tout le loisir de soumettre à l'examen de la Chambre les modalités d'application de ce programme, et de soumettre à un examen rigoureux tant votre serviteur que les responsables à qui aura été confiée la tâche d'appliquer le programme. Il faut entendre les objections invoquant des difficultés et les allégations voulant que pour la première fois dans l'histoire du pays on établisse un genre nouveau de tyrannie en ne perdant pas de vue toutes les occasions importantes dont pourront se prévaloir les parlementaires, et ce même avant la fin de cette période de 18 mois, pour évaluer le fonctionnement du programme.

Je me permets de mettre en doute le bien-fondé de la question. Quelle serait la période à laquelle il conviendrait d'appliquer un tel programme? Le programme que nous avons préconisé dans le Livre blanc, de même que les lignes directrices que nous avons établies, ont pour objet de mettre fin à un esprit inflationniste profondément ancré qui a envahi tous les secteurs de la communauté canadienne. Nous reconnaissons cependant en même temps que les Canadiens devront inévitablement supporter certains coûts, quel que soit le succès qu'aura le programme en restreignant d'autres coûts et d'autres revendications dans d'autres secteurs de notre communauté. J'ai déjà parlé de ces coûts.

Nous devons payer plus cher pour l'énergie et pour les milliers de denrées que nous importons chaque jour et qui contribuent à notre niveau de vie. En fait, il y a des hausses considérables qui ont été intégrées dans le système de compensation canadien et qui se traduiront par des hausses de prix des biens et des services que nous consommons. Nous avons entrepris de rendre le système souple à cet égard. Nous avons voulu éviter l'injustice qu'aurait entraînée un blocage trop brusque, pour que ceux qui n'ont pas eu la chance de rattraper la hausse du coût de la vie ne soient pas traités injustement et pour que les Canadiens qui ont réellement souffert soient récompensés. Nous avons voulu éviter l'erreur qui a été faite aux États-Unis, où on a stoppé les hausses pendant un certain temps, pour se retrouver en face d'une explosion de demandes salariales et de hausses de prix à la fin du programme.

M. Stanfield: Qu'en est-il de la conversion?

Loi anti-inflation

M. Macdonald (Rosedale): Nous nous sommes proposés, de propos délibéré, de mettre sur pied une formule qui tendrait à ralentir la poussée inflationniste au Canada, fixant le facteur de protection de base à 8 p. 100, en espérant qu'on l'atteigne dès la fin de la première année, à 6 p. 100 pour la deuxième année, et à 4 p. 100 pour la troisième.

Une voix: Visionnaire!

M. Macdonald (Rosedale): Il se produira un léger fléchissement dans l'indice des prix à la consommation, ce que les Canadiens peuvent, à mon avis, espérer avec raison. Un député de l'opposition me traite de visionnaire. Peut-être le suis-je. Si nous avons du mal à atteindre cet objectif en 36 mois, à mon avis il serait encore beaucoup plus difficile de le faire en 18 mois, sans le payer chèrement. Il serait impossible de le faire dans ce délai à moins d'infliger, en même temps, de graves injustices à ceux qui n'ont pas eu l'occasion de se rattraper, et sans imposer des restrictions fiscales et monétaires qui n'auraient d'autre résultat que de faire monter sensiblement le taux de chômage au Canada.

Je dirai à l'honorable représentant qu'il est possible de réduire considérablement le taux d'inflation au Canada par l'application de mesures très strictes dans le cadre de ce programme, assortie de politiques économiques d'appoint. Ces mesures seraient non seulement pénibles et injustes envers les économiquement faibles, mais elles risqueraient également de provoquer une très forte hausse du chômage au Canada. Au lieu d'avoir un taux d'inflation inadmissible, nous aurions un taux de chômage inacceptable.

C'est pour cela que le programme a été conçu pour une période de trois ans. On espère ainsi que, malgré une certaine hausse des prix, le taux d'inflation actuel ne se maintiendra pas mais qu'il diminuera lentement. J'ai dit en comité que je serais le premier à me réjouir si l'on constatait après 18 mois que l'inflation a beaucoup régressé au Canada. Nous devons cependant appliquer un programme qui nous permette de réduire lentement et progressivement le taux d'inflation, afin de ne pas commettre d'injustices et d'éviter d'accroître le taux de chômage. Tout autre programme que celui-là serait bien plus pénible pour les Canadiens et pour l'économie canadienne. C'est ce qui arriverait avec le programme de 18 mois préconisé par le chef de l'opposition.

M. Stanfield: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Macdonald (Rosedale): Mais après tout, sa proposition prévoit cette période.

M. Stanfield: Mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Macdonald (Rosedale): Le leader de l'opposition a beau arguer, mais, au fond, veut-il ou non juguler l'inflation en 18 mois?

Une voix: Non.

M. Macdonald (Rosedale): Non, il ne le veut pas. Au bout de 18 mois, il laisserait tomber le programme.

M. Stanfield: Je n'ai absolument pas dit cela.

Des voix: Oh, oh!